

## TABLE DES MATIERES

### TABLE DES MATIERES

#### CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SERVICE *MINECRAFT À LA CARTE*

1. [Champ d'application - Objet](#)
2. [Description du service et définitions](#)
3. [Droits accordés au Licencié](#)
4. [Obligations du Licencié et de l'utilisateur final](#)
5. [Propriété intellectuelle](#)
6. [Responsabilité](#)
7. [Données à caractère personnel](#)
8. [Durée, résiliation et fin de contrat](#)
9. [modification unilatérale des documents contractuels](#)
10. [Loi – juridiction compétente](#)

### Conditions générales d'utilisation du service *Minecraft à la carte*

#### 1. CHAMP D'APPLICATION - OBJET

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) édite un service de génération de cartes Minecraft dénommé « *Minecraft à la carte* » qui permet de générer automatiquement un monde jouable dans Minecraft, composé de différents blocs reproduisant des dalles de 5km sur 5km du territoire français en y ajoutant certaines informations contenues dans les bases de données IGN. Les présentes conditions générales définissent les droits et obligations d'un titulaire d'une licence d'utilisation du service *Minecraft à la carte*

La licence peut être souscrite par toute personne physique ou morale.

En souscrivant cette licence, le Licencié s'engage à respecter sans la moindre réserve toutes les dispositions des présentes conditions générales.

#### 2. DESCRIPTION DU SERVICE ET DÉFINITIONS

##### 2.1 Contenus du service *Minecraft à la carte*

Sont proposés dans le cadre du service *Minecraft à la carte* les fonctionnalités suivantes :

- Accès au site [minecraft.ign.fr](http://minecraft.ign.fr)
- Sélection et génération d'une zone de 5km par 5km sur la France Métropolitaine et Mayotte à raison de 1 par jour par adresse mail et dans la limite des 100 générations possibles par jour.
- Téléchargement de la carte Minecraft à partir d'un lien reçu par adresse mail.

L'utilisation du service est gratuite dans le cadre de la génération d'une carte Minecraft par jour et par adresse mail et dans la limite des 100 générations possibles par jour. Une fois le seuil atteint le service sera bloqué jusqu'au recouvrement des droits le jour suivant. Pour un usage plus intense, contactez l'IGN à l'adresse suivante [minecraft@ign.fr](mailto:minecraft@ign.fr)

##### 2.2 Définitions - acronymes

#### IGN

Institut National de l'information Géographique et Forestière.

## **CGU**

Les présentes conditions générales.

### **Service**

Ensemble des fonctionnalités proposées par *Minecraft à la carte*.

### **Minecraft**

Jeu vidéo sorti en 2009 édité par Mojang

### **Carte Minecraft**

Carte jouable dans le jeu Minecraft

### **Licencié**

Personne physique ou morale disposant d'une licence (gratuite ou payante) et utilisant le service de génération de mondes Minecraft et ayant accepté les présentes conditions générales.

### **Utilisateur final**

Personne physique ou morale jouant avec la carte Minecraft issu du service exécuté par le Licencié.

## **3. DROITS ACCORDÉS AU LICENCIÉ**

### **Droits accordés au Licencié**

L'IGN accorde au Licencié le droit d'utiliser le Service pour son usage privé et de partager sa carte Minecraft avec des tiers, selon les termes des CGU.

L'IGN accorde en outre au Licencié la possibilité de proposer une offre commerciale réutilisant les cartes Minecraft plus ou moins transformées. Le licencié veillera à mentionner la marque IGN dans la présentation et la communication autour de son offre.

La licence est concédée à un Licencié qui bénéficie d'un compte utilisateur pouvant être utilisé par plusieurs Utilisateurs Finaux.

## **4. OBLIGATIONS DU LICENCIÉ ET DE L'UTILISATEUR FINAL**

### **6.1. Accès aux données produites par le service *Minecraft à la carte* pour l'usage du Licencié**

Le Licencié s'engage, sans restriction d'aucune sorte :

- à respecter les présentes conditions générales,
- à prendre toutes dispositions utiles, techniques et contractuelles, pour garantir le respect des conditions de la licence,

Le Licencié s'engage à ce que les cartes Minecraft ne contiennent pas ni ne soient explicitement ou indirectement en lien avec des sites et/ou applications proposant des données prohibées par la loi, notamment et de manière non exhaustive :

- incitant à la haine ou proférant des menaces, harcèlements, rumeurs, terreurs, ou qui encouragent et/ou facilitent de tels agissements envers un tiers,
- véhiculant des données racistes, immorales, violentes, obscènes, pornographiques, pédophiles ou encourageantes de tels comportements,
- encourageant ou facilitant toute activité illégale,
- véhiculant des informations diffamatoires, trompeuses, déformées ou fausses,
- portant atteinte à la vie privée d'un tiers.

### **6.2. Accès aux données produites par le service *Minecraft à la carte* pour l'usage de l'Utilisateur Final**

Le Licencié peut partager ses cartes Minecraft avec d'autres utilisateurs.

Le Licencié doit s'assurer en particulier que l'Utilisateur Final a pu être informé des obligations des Conditions Générales d'Utilisation Finale.

## **5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Le moteur de génération des cartes Minecraft est protégé par le droit de la propriété intellectuelle.

## **6. RESPONSABILITÉ**

**6.1** L'IGN s'engage à fournir les moyens nécessaires et raisonnables pour assurer ou faire assurer un accès continu au Service. Cet engagement de l'IGN est valable sous réserve du respect par le Licencié de ses obligations.

L'IGN, n'hébergeant pas les cartes Minecraft du Licencié, n'exerce matériellement ou contractuellement aucun contrôle sur sa gestion ou sur le contenu éditorial fourni aux utilisateurs, et ne saurait être tenu responsable d'une quelconque façon de ces données ou des liens avec d'autres données fournis sous la responsabilité exclusive du Licencié, ainsi que de la performance et de la disponibilité des cartes Minecraft du Licencié.

**6.2** La responsabilité de l'IGN ne pourra notamment en aucun cas être recherchée et/ou engagée dans les cas suivants :

- inadéquation du Service avec les besoins du Licencié et/ou de l'Utilisateur Final,
- défaut de compatibilité du Service avec les systèmes informatiques utilisés par le Licencié ou l'Utilisateur Final,
- défaut de fiabilité des services proposés par le Licencié,
- interruption, défaillance, défaut éventuel de qualité des services pour des raisons de maintenance, d'entretien, de mise à jour des serveurs,
- altération des données,
- accès aux données partagées sans autorisation,
- atteinte du plafond technique défini pour la licence,
- non-respect par le Licencié de ses obligations,
- interruption et/ou de défaillance du Service pour cas de force majeure.
- non-respect par le Licencié et/ou les Utilisateurs Finaux des termes de la licence sous laquelle est mise à disposition la bibliothèque logicielle.
- utilisation par le Licencié de services ou données indiquées comme étant expérimentaux ou en phase de test.

## **7. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

Aux fins de gestion du compte du Licencié, l'utilisation du Service donne lieu à la collecte et au stockage de données à caractère personnel de l'utilisateur.

Les données à caractère personnel recueillies par l'IGN sur le Licencié font l'objet d'un traitement informatique ayant pour seule destination le bon fonctionnement du Service.

Le Licencié donne expressément son consentement pour que les données à caractère personnel le concernant qui sont collectées dans le cadre des procédures d'inscription au Service, ne soient traitées que pour les finalités de ce Service.

L'IGN s'engage à conserver les données personnelles pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées ou traitées.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Liberté, le Licencié dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données le concernant.

L'exercice de ce droit peut se faire à l'adresse suivante : Institut national de l'information géographique et forestière – CIL (Correspondant Informatique et Libertés) - 73 avenue de Paris – 94165 SAINT-MANDE CEDEX.

## **8. DURÉE, RÉSILIATION ET FIN DE CONTRAT**

L'IGN se réserve le droit de vérifier ou faire vérifier que les dispositions de la licence, des présentes conditions générales et des conditions générales d'utilisation finale sont respectées. L'IGN peut résilier la licence du Licencié ou suspendre l'accès du Licencié en cas de non-respect de celles-ci. La résiliation ou la suspension sont de plein droit, sans que le Licencié puisse prétendre à une quelconque indemnisation.

A l'arrivée à terme ou à la résiliation du contrat de licence pour quelque cause que ce soit :

- les éléments techniques de connexion n'ayant pas fait l'objet d'un début d'utilisation ne seront plus valables et ne pourront être utilisés par le Licencié.
- le Licencié n'aura plus aucun des droits énoncés par sa licence ;

L'arrivée à terme ou la résiliation du contrat pour quelque cause que ce soit est sans incidence sur le règlement des redevances dues à l'IGN et non réglées à la date d'échéance ou de résiliation du contrat.

## **9. MODIFICATION UNILATÉRALE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS**

Afin de s'adapter aux évolutions techniques, réglementaires et économiques de ses services, l'IGN se réserve le droit d'apporter unilatéralement à tout moment des modifications aux présentes Conditions Générales.

Le Licencié accepte que les modifications unilatérales s'appliquent aux contrats de licence en cours dès lors qu'il n'en résulte, aucune altération de la qualité des services et données, et que les caractéristiques essentielles des documents contractuels, auxquelles le Licencié a subordonné son engagement ne font l'objet d'aucune modification de nature à remettre substantiellement en cause l'engagement initial du Licencié.

## **10. LOI – JURIDICTION COMPÉTENTE**

Les présentes conditions sont soumises à la loi française. En cas de désaccord persistant entre l'IGN et le Licencié sur leur interprétation et leur exécution, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Melun ou, le cas échéant, devant le tribunal judiciaire compétent de Créteil lorsque le litige relève de ses attributions, et ce même en cas de demande incidente ou d'appel en garantie, ou de pluralité de défendeurs et nonobstant toute clause contraire.